



Offre de soutien financier aux professeures et professeurs pour l'organisation d'un événement scientifique en partenariat avec des organismes à but non lucratif (OBNL)

Année du concours :	2022-2023
Montant maximal par événement :	1 000 \$
Date limite des demandes :	En tout temps. Sous réserve des disponibilités financières
Date limite pour dépenser le soutien :	30 avril 2023

La Faculté des sciences sociales (FSS) est heureuse d'offrir un soutien financier aux professeures et professeurs pour l'organisation d'un événement scientifique en partenariat avec des OBNL. Le soutien permettra aux organisatrices et organisateurs de l'événement de financer une partie des activités (réservation de locaux ou de salles, d'équipements informatiques, etc.) ou de rembourser les frais de déplacement (transport, hôtel, etc.) des partenaires participant à l'événement.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- La ou les personnes organisatrices doivent être professeures ou professeurs réguliers à la Faculté des sciences sociales;
- S'il y a une affiliation avec un centre, le centre affilié ou l'entité reconnue d'où émane l'événement doit être reconnu par l'Université Laval et rattaché à la FSS;
- Démontrer l'importance de l'événement dans la programmation de recherche (de la personne ou de l'entité qui organise l'activité);
- Une année doit s'être écoulée depuis le dernier octroi, pour la ou les personnes organisatrices présentant une nouvelle demande.

DOCUMENTS EXIGÉS

La ou les personnes organisatrices doivent faire parvenir au Vice-décanat à la recherche (recherche@fss.ulaval.ca) un dossier complet incluant :

- Une description de l'événement (thématique, objectifs de la rencontre, retombées prévues, catégorie des gens présents, etc.)
 - Préciser s'il y a une affiliation avec un centre ou non. Si oui, le centre affilié ou l'entité reconnue d'où émane l'événement doit être reconnu par l'Université Laval et rattaché à la FSS;
- Une courte présentation de l'OBNL ou des OBNL impliqués;
- Un budget détaillé;
- Une mention de toute autre forme de financement, s'il y a lieu.

Après la tenue de l'événement, la ou les personnes organisatrices doivent présenter à la Faculté un bref rapport incluant notamment les dépenses, le nombre de participantes et participants et les retombées.

ÉVALUATION DE LA DEMANDE

Il n'y a pas d'évaluation, seule l'admissibilité est vérifiée. Donc, le soutien est accordé sur demande de la ou des personnes organisatrices et sur approbation par le Vice-décanat à la recherche de la Faculté, sous réserve des disponibilités financières. Une seule demande pour la ou les personnes organisatrices par année est possible.

MODALITÉS DE VERSEMENT

À la suite de la soumission du dossier et à l'approbation de la demande, le versement sera effectué.

Le montant total devra être dépensé au plus tard le 30 avril 2023.